

Art civique
Marcelle Ferron

Michèle Tremblay-Gillon

Volume 27, Number 107, Summer 1982

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/54445ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

La Société La Vie des Arts

ISSN

0042-5435 (print)

1923-3183 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Tremblay-Gillon, M. (1982). Art civique : marcelle Ferron. *Vie des arts*, 27(107), 60–61.

ART CIVIQUE

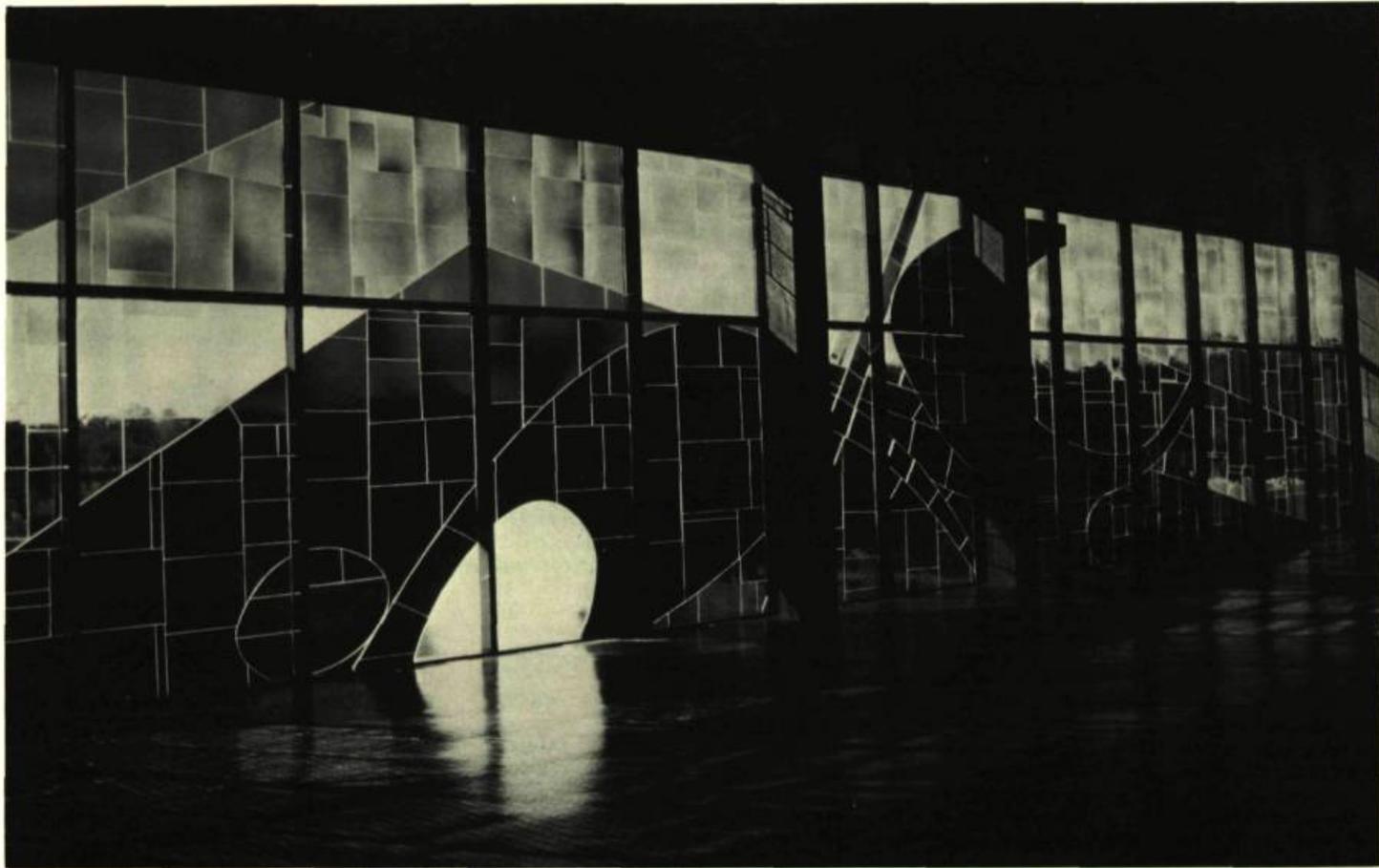
MARCELLE FERRON

Michèle TREMBLAY-GILLON

1 et 2. Marcelle FERRON
Verrière et sculpture de la station de métro Vendôme,
Montréal, 1981.
Acier inoxydable; 13 m 41 x 3.

3. Verrière du palais de Justice de Granby, 1977-1980.
12 m 19 x 21,34.





Quelques années après avoir signé le *Refus global*, en 1948, Marcelle Ferron partit pour la France où elle rencontra, un jour, Michel Blum, maître verrier qui l'initia à l'art du vitrail et lui transmit le fruit de ses recherches. Revenue au Québec en 1965, Ferron signe avec la Compagnie Superseal de Montréal, une entente qui lui donne accès à l'usine de montage, et c'est ainsi que, pendant trois ans, en collaboration avec les laboratoires de la compagnie, elle poursuit les recherches de Blum afin de les adapter à notre climat et d'allier ses grandes formes-couleurs aux structures particulières de nos constructions. Elle s'arrêta alors de peindre pour se donner entièrement au monde féérique du vitrail, tout en prenant conscience que l'intégration de l'art à l'architecture était une issue passionnante au dilemme contemporain de l'artiste qui travaille en vase clos pour et dans un micromilieu, trouvant là peu de sens à son action.

Nous connaissons la verrière du Cercle Universitaire de la Cité du Havre exécutée en 1967¹, celle de la station de métro Champ-de-Mars exécutée en 1968, peut-être aussi celle de l'église du Sacré-Cœur, à Québec, faite en 1969, ou encore celle de l'Édifice du Portage, à Hull, qui date de 1972, parmi beaucoup d'autres. Mais, en 1975, Ferron travaille avec les architectes Monette, Leclerc et Saint-Denis pour le Palais de justice d'Amos² et du lyrisme fougueux que nous connaissons d'elle, il ne reste ici que ses sources de paix et de sérénité.

Dans les lignes, les formes et les teintes, les combinaisons de bleus et de jaunes parfois orangés accentuent et laissent transparentes les extrêmes de notre climat continental, l'immensité, le silence, l'horizontalité du paysage extérieur. Happés par ce que l'on voit à travers le verre, nous sommes vérita-

blement pris entre le désir d'appréhender le vitrail lui-même, avec ses formes-couleurs, et celui de regarder le paysage deviné en partie à l'arrière-plan, entre le mouvement d'aller-retour du regard et la pose de ce regard. Cependant, pour l'artiste, c'est en 1979 qu'elle eut l'impression de faire plus alors qu'elle fut sélectionnée, dans le cadre d'un pour cent, pour le Centre administratif de Granby dont Breton était l'architecte². Ce centre regroupe le Palais de justice en même temps que différents bureaux administratifs, comme le service des allocations familiales, par exemple. C'était la première fois qu'un Palais de justice était ainsi intégré à d'autres activités bureaucratiques et qu'il devenait un service parmi d'autres. Cette démythification fut, bien sûr, assumée et accentuée par l'artiste qui, en y mettant l'énergie qu'on lui connaît ainsi que son grain de joie, a rendu les salles des pas perdus sur les trois étages des lieux animés, colorés et voluptueux. Cette immense murale lumineuse, qui s'insère à la grandeur du bâtiment, émet des ondes d'une coloration plus forte que celle d'Amos, et le lyrisme des formes a repris le dessus. Il s'agissait en effet, pour elle, de renverser le caractère impersonnel, froid, sévère et sombre de lieux aussi sérieux que ceux de services administratifs et judiciaires. Elle voulut changer là les mentalités, et il est indéniable que cette intégration transforme du tout au tout les attitudes mentales et physiques du public. Travailler pour et avec le public ne veut pas dire pour autant que l'artiste ne croit plus à l'art pour l'art et qu'il ne peut pas également entretenir un discours plus personnel. Au contraire, Ferron continue à peindre pour elle, à exposer, à faire des objets de toute sorte et même à s'intéresser de plus en plus à la sculpture. La sculpture, dit-elle, n'est que le prolongement du vitrail. Elle l'a magnifi-

quement exprimé dans sa sculpture — verrière totémique qu'elle a conçue pour le siège social de l'Aviation Internationale (l'I.C.A.O.), à l'angle des rues Sherbrooke et Mansfield, à Montréal. Il s'insère comme un joyau dans la cité de béton. Plus récemment encore, elle a eu la chance de travailler dans une autre station de métro de Montréal, la station Vendôme où, dit-elle, il ne fallait pas se sentir piégée. Là aussi, elle fit l'alliance du verre, de la sculpture et originellement, . . . de la musique, . . . de l'air, du vent. Sur un fond éclatant de couleurs, se détache, complètement cette fois, une immense flûte de pan ou encore une flûte des andes un peu en forme de selle à cheval à peine esquissée. Composée de tuyaux vides cet instrument à vent aurait pu, en effet, faire de beaux ravages sonores. D'autre part, son activité n'ayant de cesse, l'artiste terminera bientôt, pour l'entrée des bureaux de Lavalin, une symphonie en verre, terre et acier pleine de promesses.

La grande force de Marcelle Ferron réside certainement dans l'énergie qu'elle met à jumeler une théorie de l'art pour l'art à une pratique qui s'adresse à tous. La théorie a donc prise sur le réel et peut ainsi vivre dans l'ici-maintenant. L'artiste contribue certes à une vision affirmative de notre culture; cependant, la détermination, la verve, les formes libres, les couleurs chatoyantes et voluptueuses visent, aussi et surtout, à mettre en question l'environnement rationnel, gris, dur, bétonné et souvent inhumain auquel elle s'associe et dans lequel nous vivons.

1. Cf. Jean Sarrazin, *Marcelle Ferron, ou La quête joyeuse de la lumière*, dans *Vie des Arts*, XV, 61, p. 30-33.

2. Cf. *Les Œuvres d'art du Ministère des Travaux Publics et de l'Approvisionnement, ou La politique du un pour cent*. Ministère des Communications du Québec, 1981, p. 8-12 et 34-40.